

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 septembre 2016

Convocation du 26 août 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, H.Fayard, A. Fayot E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey F.Roucaýrol,, ML Venditti, G. Virone

Absents : A. Fayot

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet est approuvé à l'unanimité.

Arrivée d'E.Fleury

3. Assainissement. Mise en conformité et extension de la station d'épuration. Demande de subvention Conseil départemental et Agence de l'Eau.

M. Bourdin rappelle l'étude réalisée par le Cabinet IRH concernant l'agrandissement de la station d'épuration.

Il explique que les travaux de mise en conformité et extension de la station d'épuration communale sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau

Après délibération, le Conseil Municipal a l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide la totalité de l'opération de mise en conformité et extension de la station d'épuration communale
- valide le montant 1 570 046 €HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de mise en conformité et extension de la station d'épuration communale sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- autorise, pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Mionnay et à la lui reverser.

- Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

4. Salle polyvalente demande de fonds de concours à la CCCD

M. le Maire rappelle le projet de création d'une salle polyvalente et propose au Conseil Municipal de solliciter la communauté de communes Centre Dombes pour l'attribution d'un fonds de concours pour ce projet.

Le Conseil Municipal sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire de 108 997,22 € afin de permettre la création de la salle polyvalente, approuve le plan de financement, et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Mionnay et la Communauté de Communes Centre Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours.

5. CCCD. Modification des statuts en vue de la fusion

M. Girer rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015 modifie sensiblement la carte de l'intercommunalité sur l'intégralité du territoire national et dans le département de l'Ain.

Au niveau de la Dombes, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 23 mars 2016, qui prévoit la fusion des Communautés de Communes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Centre Dombes.

Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des trois Etablissements de Coopération Intercommunale travaillent depuis plusieurs mois à rapprocher les modes de fonctionnement des trois structures.

Plusieurs actions concrètes ont été réalisées, avec l'ADS, le SPANC notamment qui permettent d'anticiper une évolution et donc d'apporter toutes les garanties quant à la continuité de la mission de service au public dévolue à ces structures.

C'est dans cette même logique que Monsieur le Préfet de l'Ain a suggéré de procéder à un toilettage des statuts des 3 EPCI, qui les rende compatibles et permette une fusion pertinente au niveau des compétences exercées par le futur EPCI.

Les Maires des trois Communautés de Communes réunis en conférence le 19 juillet 2016 ont entériné les changements essentiels à apporter aux statuts communautaires :

- Retour de la compétence voiries aux communes,
- Classement de la compétence assainissement dans le bloc des compétences facultatives afin de permettre l'exercice unique du volet non-collectif de cette compétence.

M. Girer précise que la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes dans deux ans.

Chaque Communauté de Communes doit modifier ses statuts en ce sens et il convient donc de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communauté de Communes Centre Dombes à cet effet.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes, décide d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes au 31 décembre 2016, et demande à M. le Préfet de l'Ain, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes,

6. Décision modificative

M. Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative pour effectuer un virement de l'opération 200 à l'opération 79 pour des travaux de voirie et l'achat de poteaux d'incendie. Et suite à un dégrèvement sur le permis de construire de la SCI Vert de Cœur, un remboursement partiel de taxe d'aménagement est à

effectuer auprès de DDFIP. Ces nouvelles écritures sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 10226 Taxe d'aménagement		3 056.00		
R - 10226 Taxe d'aménagement			- 3 056.00	
D - 2152 - 79 Voirie commune		12 000.00		
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles		12 000.00		
D - 2313 - 200 Provision futurs investissements	12 000.00			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	12 000.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	12 000.00			
TOTAL GENERAL		3 056.00		-3 056.00

M. Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative pour effectuer un virement du compte 618 vers le compte 6688 pour le règlement de la commission de 800€ relatif à la souscription d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne pour l'agrandissement de la station d'épuration. Ces nouvelles écritures sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif de l'assainissement 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 618 Divers	800.00			
TOTAL D 011 - Charges à caractère général	800.00			
D - 6688 Autres		800.00		
TOTAL D 66 - Charges financières		800.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	800.00	800.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

7. Assainissement. Rapport annuel du délégataire

JL. Bourdin présente au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement 2015. Il précise que la Nantaise des eaux service a été rachetée par Suez environnement, limitant pour les prochaines consultations le champ de la concurrence.

Le prix de l'assainissement pour 120 m³ est passé à 1,8068 €/m³ soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2014.

Il rappelle le problème de saturation hydraulique et présente les comptes du délégataire.
Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

8. Semcoda Rapport annuel

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.O.D.A.

La commune dispose de 266 actions.

Le résultat annuel de l'exercice 2015 est de plus de 19 millions d'euros.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés le rapport annuel 2015 de la Semcoda est approuvé.

9. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles AE 107 et AD 273.

10. Comptes rendus des commissions

- G. Devrieux précise que la rentrée scolaire et des TAP a eu lieu ce jeudi 1^{er} septembre. La directrice d'école a été informée mercredi après-midi de l'ouverture d'une neuvième classe à compter de lundi.
- T. Lapalu pour les commissions voirie et bâtiment rappelle la reprise des passages piétons. Un passage supplémentaire sera réalisé entre la mairie et l'épicerie. Il rappelle l'arbre coupé dans la cour de l'école et la métallisation de la classe N°7 ainsi que la fuite d'eau au restaurant scolaire. Il reste à poser les bancs.
- A.Rey précise que le marché reprend le mardi 6 septembre.
- A.Rey pour la commission festivité aborde la cérémonie du Poussey et du 11 novembre à venir. T. Lapalu remercie G. Simonetta pour la gestion de la sonorisation de ces cérémonies.
- F. Ducray rappelle que le forum des associations aura lieu le samedi 10 septembre et auquel participera l'ADMR.
- F. Ducray précise que la commission communication travaille sur la prochaine Lettre de Mionnay et l'agenda 2017. Une commission association sera prochainement organisée.
- N.Curtet rappelle l'élection du Conseil Municipal des Enfants le 30 septembre prochain. Les CM1 et CM2 recevront une information le 14 septembre. La prise de fonction du nouveau CME est prévue le 8 octobre.
- N.Curtet précise que la prochaine collecte des bouchons aura lieu le samedi 24 septembre.
- M.Girer donne compte-rendu du bilan 2015 de l'éclairage public. La dépense globale augmente avec l'augmentation du coût de l'électricité même si l'on constate une baisse certaine sur les deux postes La foret et Polleteins II en expérimentation d'extinction en 2015

11. Questions diverses

- M. Girer informe le Conseil que la micro-crèche est ouverte depuis le 1^{er} septembre. Avec son ouverture le cap du 3000^{ème} berceau du département vient d'être franchi. Un RAM va venir compléter la structure.

- M. le Maire informe le Conseil du courrier reçu du président de Région concernant la réunion du conseil de territoire de la Dombes prévue le 15 septembre prochain
- M. le Maire précise qu'il a signé le devis de la Nantaise des eaux services pour la fourniture et mise en service de deux hydroéjecteurs pour un montant de 14 990 €HT en remplacement du pont-brosse de la station d'épuration
- M. le Maire informe le Conseil du redécoupage des bureaux de vote pour rééquilibrer les deux bureaux et en tenant compte des futurs projets de construction. Seront affectés au bureau de vote 2 Ecole Primaire les électeurs domiciliés Route de Bourg, Route de Lyon, lotissement du Tremble, Chemin de la Griotte, le Griottier, Chemin des Echerolles, La Marfondière, La Goutte. Les personnes domiciliées aux lotissements les Hautes Terres du Pilon et la Terre du Puits votent toujours au bureau 1 Mairie.
- Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier à 11 heures,
- Les Conseils Municipaux sont programmés : Vendredis 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre 2017
- Un point d'avancement suite à l'acquisition des parcelles AB57 et AD117 est fait.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN

Le Maire, Henri CORMORECHE

